



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2021
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixantième session

7-16 février 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions
d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 ;
 - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
 - i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ;
 - ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
 - iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ;
 - iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
 - c) Questions nouvelles : politiques nationales et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la



pandémie de COVID-19 et au-delà. Obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 selon le calendrier prévu.

4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :
Projet de plan-programme pour 2023.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission du développement social élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'autres membres du Bureau suivant les besoins. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil a décidé que la Commission, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la première séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 17 février 2021, aussitôt après la clôture de sa cinquante-neuvième session, la Commission a tenu la première séance de sa soixantième session, au cours de laquelle elle a élu par acclamation María del Carmen Squeff (Argentine) Présidente et Stefano Guerra (Portugal) Vice-Président de la Commission à sa soixantième session. À la même séance, elle a reporté l'élection des trois membres du Bureau restants à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois leur candidature approuvée par leurs groupes de pays respectifs, les personnes nommées seraient autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la soixantième session.

Le 7 février 2022, la Commission sera invitée à élire des vice-présidents issus des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe orientale, et à confier à l'un ou l'une de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur.

On trouvera la composition de la Commission à sa soixantième session sur la page Web de la Commission (www.un.org/development/desa/dspd/united-nations-commission-for-social-development-csod-social-policy-and-development-division/csod60.html).

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixantième session ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2021/228.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe I) a été établi conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission et des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'organisation des travaux de la session. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant. Il pourrait également être ajusté en fonction de l'évolution de la situation liée à la COVID-19.

La Commission doit se réunir en présentiel et en ligne du lundi 7 février au mercredi 16 février 2022. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin et l'après-midi : les séances en présentiel se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ; les séances informelles virtuelles se tiendront de 10 heures à midi et de 15 heures à 17 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2022/1)

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution [55/46](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évalue régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tient compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents du système des Nations Unies, et donne des avis au Conseil à ce sujet.

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribue, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2022/2](#))

a) Thème prioritaire : Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030

Dans sa résolution [2018/3](#), le Conseil économique et social a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Dans sa résolution [2021/8](#), le Conseil a décidé que le thème prioritaire de la soixantième session de la Commission serait « Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ce thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général : « Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 » ([E/CN.5/2022/3](#))

b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

- i) **Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 201 et au-delà »¹**
- ii) **Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iii) **Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**
- iv) **Questions, orientations et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite ([A/77/61-E/2022/4](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse des résultats préliminaires du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ([E/CN.5/2022/4](#))

- c) **Questions nouvelles : politiques nationales et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 selon le calendrier prévu**

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. L'Assemblée générale a invité la Commission à accorder l'attention voulue à la célébration du vingt-cinquième anniversaire du Sommet mondial en lui consacrant une réunion d'une demi-journée au cours de sa cinquante-huitième session (résolution [74/122](#), par. 66). En conséquence, et en consultation avec les groupes régionaux, le Bureau a décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour lors de la session serait le suivant : « Politiques nationales et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 selon le calendrier prévu. » Le Secrétariat soumettra une note à la Commission afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « Politiques nationales et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 selon le calendrier prévu » ([E/CN.5/2022/5](#))

- 4. **Questions relatives aux programmes et questions diverses**
- Projet de plan-programme pour 2023**

Documentation

Document de séance sur le projet de plan-programme pour 2023

¹ Résolution [68/3](#) de l'Assemblée générale.

5. Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission ([E/CN.5/2022/L.1](#))²

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa soixantième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session ([E/CN.5/2022/L.2](#))³

² Sera publié comme document de session.

³ Sera publié comme document de session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux (7-16 février 2022)

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
Lundi 7 février		
Matin	Ouverture de la session	<i>(réunion en présentiel)</i>
	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2022/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation au titre du point 3 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a), b) et c)
	a) Thème prioritaire : Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030	Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2022/2)
	b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux	Rapport du Secrétaire général : « Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 » (E/CN.5/2022/3)
	i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »	
	ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	
	iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	Rapport du Secrétaire général sur l'analyse des résultats préliminaires du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement (E/CN.5/2022/4)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
	iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/77/61-E/2022/4)
	3 a) et b)	Déclarations liminaires
	4. Questions relatives aux programmes et questions diverses : Projet de plan-programme pour 2023	Document de séance sur le projet de plan-programme pour 2023
Après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Réunion-débat de haut niveau sur le point 3 a)
Mardi 8 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Forum ministériel : Renforcer le multilatéralisme pour assurer le bien-être et la dignité de tous en luttant contre l'insécurité alimentaire et en œuvrant à l'élimination de la pauvreté, notamment par la promotion de systèmes alimentaires durables
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Début de la discussion générale 15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte 18 heures : clôture des inscriptions sur la liste des orateurs et oratrices (portail e-deleGATE)
Mercredi 9 février		
Matin	3 c) Questions nouvelles : politiques nationales et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 selon le calendrier prévu	(<i>réunion virtuelle</i>) Réunion-débat sur les questions nouvelles
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Dialogue interactif sur le thème prioritaire avec de hauts responsables du système des Nations Unies
Jeudi 10 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Forum multipartite sur le thème prioritaire
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Discussion générale
Vendredi 11 février		
Matin		(<i>pas de séance plénière</i>)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Discussion générale
Lundi 14 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Discussion générale
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Discussion générale
Mardi 15 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Discussion générale
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	(<i>réunion virtuelle</i>) Discussion générale
Mercredi 16 février		
Matin	3 ; 3 a) et b) ; 4 (<i>suite</i>)	(<i>réunion en présentiel</i>) Présentation des projets de texte Décisions concernant les projets de texte
	5. Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission (E/CN.5/2022/L.1) ^a
	6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session	Adoption du rapport Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session (E/CN.5/2022/L.2) ^a Clôture de la session ^b
Après-midi		(<i>réunion en présentiel</i>) Poursuite de la séance du matin (si nécessaire)

^a Sera publié comme document de session.

^b En application de la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa soixantième session, la première séance de sa soixante et unième session aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau de cette session, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.